



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



COMITE SOCIAL TERRITORIAL : FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS – PARITARISME – DROIT DE VOTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2022-04-032 en date du 7 avril 2022 créant un Comité Social Territorial commun à la ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villebon-sur-Yvette,

Vu la délibération concordante du CCAS n°2022-04-24 en date du 5 avril 2022 créant un Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS de Villebon-sur-Yvette,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 395 agents (283 femmes et 112 hommes),

Considérant que le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) pour une collectivité de 200 à 999 agents doit être de 4 à 6 titulaires et autant de suppléants,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 24 mars 2026, soit six mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant le rapport de Mme Nathalie PLUMAIL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE et Mme Amina ABICHOU par procuration, ayant voté contre),

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST et de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail communs à la Ville et au CCAS à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique au sein du CST et de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

DECIDE le recueil de l'avis séparé des représentants de la Collectivité par le CST et la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pour toutes les questions soumises à ces deux instances.

CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER